

Le Pape François dans l'avion, au retour des JMJ :

LA MISÉRICORDE ET LA POSITION DES DIVORCÉS DANS L'ÉGLISE

🕯️ . 4 août 2013

Conférence des Evêques de France.

A GIAN GUIDO VECCHI, du "Corriere della Sera", qui pose la question de l'accès aux sacrements des divorcés remariés, le Pape évoque pour l'Église, non pas un changement de discipline, mais une autre approche pastorale.

Gian Guido Vecchi : Très Saint Père, lors de ce voyage, vous avez également parlé plusieurs fois de la miséricorde. À propos de l'accès aux sacrements des divorcés remariés, y a-t-il la possibilité que quelque chose change dans la discipline de l'Église? Que ces sacrements soient l'occasion de rapprocher ces personnes, plutôt que d'être une barrière qui les sépare des autres fidèles ?

Le Pape : "C'est une question qui s'est toujours posée. La miséricorde est plus grande. Dans ce cas, tel que vous le posez, je pense que c'est le temps de la miséricorde. Il y a un changement d'époque, en même temps que de tant de problèmes pour l'Eglise - comme le témoignage peu adéquat de certains prêtres, voire des problèmes de corruption dans l'Eglise, et aussi le problème du cléricalisme, pour donner des exemples - tous problèmes qui ont blessé tant de personnes.

Or l'Eglise est Mère: elle doit aller et guérir les blessés, avec miséricorde.

Si le Seigneur ne se lasse pas de pardonner, nous n'avons pas d'autre choix que celui-là : tout d'abord, guérir les blessés. L'Église est Mère et elle doit prendre le chemin de la miséricorde. Et trouver une miséricorde pour tous.

Je pense que, lorsque le fils prodigue fut de retour à la maison, son père ne lui a pas dit: "Écoute, assieds-toi, qu'est-ce que tu as fait avec l'argent ?" Non ! Il a fait la fête ! Et quand son fils voulut parler, c'est lui qui a parlé. L'Eglise doit faire ainsi.

Quand c'est une personne... pas seulement l'attendre mais aller la trouver ! C'est cela la miséricorde. Et je crois que c'est un kairos : ce moment est un kairos de la miséricorde.

Cette 'intuition' vient en premier de Jean-Paul II, quand il a initié avec Faustine Kowalska, la Divine Miséricorde... il eut cette intuition et s'est rendu compte que c'était une nécessité de ce temps.

Quant au problème de la communion, il concerne les personnes vivant une seconde union parce que les divorcés peuvent communier, il n'y a pas de problème, mais quand ils vivent une seconde union, ils ne le peuvent pas.

Je crois qu'il est nécessaire d'examiner cela dans l'ensemble de la pastorale du mariage. Parce que c'est un problème. - Entre parenthèse, les orthodoxes

ont une pratique différente. Ils suivent la théologie de l'économie, comme ils l'appellent, et ils donnent une seconde possibilité, ils la permettent. Mais je pense que ce problème - et je ferme la parenthèse - doit être étudié dans le cadre de la pastorale du mariage.

Et pour cela, deux choses : premièrement, l'un des thèmes sur lesquels je consulterai les huit membres du conseil des cardinaux, que nous allons rencontrer les 1, 2 et 3 Octobre, sera de voir comment avancer dans la pastorale du mariage, et ce problème sera publié.

Une deuxième chose : il y a une quinzaine de jours, le secrétaire du Synode des évêques était avec moi pour le thème du prochain Synode. C'est un thème anthropologique. En en parlant et en en reparlant, en allant et revenant, nous avons étudié ce thème sous l'angle de l'anthropologie : la foi aide la planification de la personne, mais dans le cadre de la famille, et pour cette raison il faut aborder la pastorale du mariage.

Nous sommes sur la voie d'une pastorale du mariage plus profonde. Et c'est un problème pour tout le monde, parce qu'il y a tellement de personnes concernées, n'est-ce pas ? Je ne dis pas une seule : le cardinal Quarracino, mon prédécesseur, a déclaré que, pour lui, la moitié des mariages sont nuls. Et pourquoi le disait-il ? on se marie sans maturité, on se marie sans se rendre compte que c'est pour toute la vie, ou parce que socialement vous devez vous marier.

Et tout cela entre dans la pastorale du mariage. De même que le problème judiciaire de la nullité des mariages qui doit être révisé, parce que les tribunaux ecclésiastiques ne sont pas assez pour cela. Il est complexe, le problème de la pastorale du mariage. Je vous remercie." ■